Coalition pour la dignité des aînés

Février **2022**

DES MOYENS AFIN D'OFFRIR

PLUS DE DIGNITÉ À NOS AÎNÉS

Présentation soumise dans le cadre des consultations prébudgétaires 2022 du gouvernement du Canada

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Fondée en juin 2020, la Coalition pour la dignité des aînés (CDA) est un regroupement de six associations constituant un interlocuteur privilégié pour les dossiers qui touchent et qui rejoignent les préoccupations des aînées, notamment en matière de revenus et de finances, de santé, de droits et de participation citoyenne.

La Coalition propose des solutions afin de travailler collectivement à assurer une qualité de vie et de la dignité aux aînées du Québec.

La Coalition tiendra des États généraux sur les conditions de vie des aînés, à Québec, le 3 mai prochain.

INSTIGATEURS DE LA COALITION

AAK solidaires et actifs

aqdr

AQDR

AQRP Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic

AREQ CSQ

riirs

TABLE DES MATIÈRES

Introduction .4

Résumé des recommandations .5

La contribution fédérale en santé, une priorité .7

- Soutien à l'autonomie des personnes aînées .8
- Prévention en santé .8

Offrir un revenu décent .9

Conclusion .10

INTRODUCTION

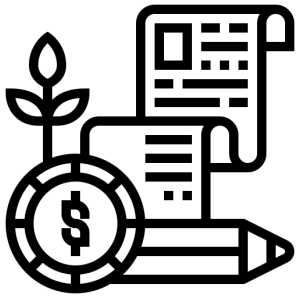

Un nouveau budget représente de nouvelles opportunités. Des opportunités d'agir, de changer nos façons de faire et d'offrir plus de dignité à tous les aînés du Québec.

La pandémie de Covid-19 a mis en lumière des déficits inacceptables dans le traitement offert à nos aînés. Nous avons été nombreux, face à cette catastrophe, à dire « Plus jamais ». Cette résolution doit commencer maintenant et doit s'accompagner de mesures d'actions concrètes. Les aînés ne peuvent plus attendre.

C'est pourquoi la Coalition pour la dignité des aînés tient à offrir un point de départ pour une action sans plus tarder. Les recommandations contenues dans cette présentation pourront avoir un effet rapidement sur les conditions de vie de nos aînés.

C'est avec un sentiment de devoir et de responsabilité que la Coalition souhaite contribuer à l'élaboration du budget 2022 du gouvernement du Canada. Avant d'entamer le marathon vers une révolution dans notre traitement des aînés, il faut faire le premier pas. Cela commence aujourd'hui.

LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE EN SANTÉ, UNE PRIORITÉ

Soutien à l'autonomie des personnes aînées

Recommandation

- Financer les réseaux de santé provinciaux en augmentant la contribution fédérale en santé afin que les aînés aient de meilleures conditions de vie à domicile.

Prévention en santé

Recommandation

- Augmenter la contribution fédérale en santé afin que les provinces puissent investir davantage dans la prévention en santé et dans la promotion de saines habitudes de vie.

OFFRIR UN REVENU DÉCENT

Recommandations

- Créer une nouvelle allocation pour les aînés qui n'ont pas un revenu suffisant à la retraite;
- Bonifier le crédit d'impôt pour les frais médicaux et diminuer le seuil d'admissibilité de 3 % à 1,5 % des revenus pour les 65 ans et plus;
- Bonifier la prestation spéciale pour frais funéraires;
- Mettre en place un fonds de garantie des prestations de retraite qui prévoit le versement d'indemnités compensatoires aux retraités, dans l'éventualité de l'insolvabilité du promoteur de leur régime de retraite;
- Que les régimes de retraite soient les créanciers prioritaires en cas de faillite d'une entreprise;
- Suspendre les retraits obligatoires pour les détenteurs de FERR, pour 2022 et 2023.

LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE EN SANTÉ, UNE PRIORITÉ

Dans une quinzaine d'années, les personnes de plus de 65 ans constitueront le quart de la population québécoise. Ce vieillissement démographique n'est pas une catastrophe si on se base sur la réalité actuelle, car la majorité des aînés sont autonomes, socialement actifs, économiquement indépendants et contributifs. Près de 90 % de ces personnes vivent à domicile et souhaitent y rester le plus longtemps possible. Il faudra donc que les provinces adaptent leurs structures et leurs services à cette nouvelle réalité qui entraînera une demande accrue en soins de longue durée et en soins et services à domicile.

Les manques à gagner de la contribution fédérale en santé pour les provinces entraînent un sous-financement du réseau de la santé québécois, et ce sont les soins aux aînés qui en subissent les conséquences au quotidien. Il va de soi pour la Coalition que l'accroissement des transferts fédéraux en santé vers les provinces est nécessaire afin d'améliorer les conditions de vie des aînés. Seulement 25 % des sommes imparties aux soins de longue durée sont consacrées aux soins à domicile. Seulement 3 % des aînés au Québec vivent dans des CHSLD; les autres vivent à domicile ou dans des résidences pour aînés. Au Québec, 18 % des aînés sont en résidence pour aînés, alors que cette proportion est de 6 % dans le reste du Canada. Les aînés méritent plus que cela et méritent mieux que cela.

Soutien à l'autonomie des personnes aînées

Le réseau de la santé québécois peine à répondre à la demande de services et de soins à domicile. De plus, l'accès est inéquitable entre les régions. Pourtant, l'augmentation de soins à domicile adéquats pourrait retarder le recours à l'hébergement et ainsi diminuer la pression que le Québec vit actuellement avec les CHSLD. Cela permettrait aux personnes aînées de rester là où elles le veulent, c'est-à-dire enracinées dans leur communauté le plus longtemps possible et de soutenir davantage les proches aidants. Actuellement, les soins à domicile ne représentent que 14 % du financement public des soins de longue durée au Québec. Pourtant, tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) leur consacrent une plus grande part de leur budget.C'est pourquoi la Coalition pour la dignité des aînés demande au gouvernement d'ajuster la contribution fédérale en santé afin que les provinces puissent pallier de façon réaliste aux besoins des aînés.

Recommandation

- Financer les réseaux de santé provinciaux en augmentant la contribution fédérale en santé afin que les aînés aient de meilleures conditions de vie à domicile.

Prévention en santé

La prévalence des maladies chroniques augmente rapidement chez les personnes aînées, dont un cinquième a besoin de services à cause d'une incapacité. Ces besoins augmentent significativement à partir de 85 ans. Or, le fardeau de la maladie est largement associé à des maladies évitables et à des facteurs modifiables. Pour ce faire, il faut par exemple agir de manière préventive sur des facteurs de risque, tels que le tabagisme, l'inactivité physique ou l'alimentation malsaine. Même à un âge avancé, nous pouvons prévenir ou retarder la maladie ou ses conséquences et contribuer à repousser le besoin de services plus intensifs et plus coûteux. Malheureusement, avec moins de 2 % de son budget de santé consacré à la prévention, le Québec fait figure de parent pauvre à l'échelle canadienne.

Recommandation

- Augmenter la contribution fédérale en santé afin que les provinces puissent investir davantage dans la prévention en santé et dans la promotion de saines habitudes de vie.

OFFRIR UN REVENU DÉCENT

Pour que les aînés puissent vieillir dans la dignité, il leur faut des revenus décents, c'est-à-dire supérieurs au seuil de faible revenu; ce dernier se situant, selon l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), entre 24 083 $ et 32 682 $ après impôts pour une personne seule. Or, une personne de 65 ans et plus qui a droit seulement à la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) et au Supplément de revenu garanti (SRG) dispose d'environ 18 000 $, se retrouvant donc bien en dessous de ce seuil.

Près de quatre personnes sur dix qui sont âgées de 65 ans et plus doivent compter sur le Supplément de revenu garanti pour boucler leur budget. Ces personnes méritent la même considération que les personnes de 75 ans et plus, et la bonification offerte par le gouvernement se doit d'être offerte également aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Les avantages de telles mesures se feraient ressentir d'un bout à l'autre du pays et auraient des effets positifs à la fois sur les conditions de vie des aînés et sur l'économie. Les sommes investies par le gouvernement dans l'amélioration des conditions de vie seraient ainsi redistribuées dans l'économie canadienne et favoriseraient une relance économique qui inclurait les aînés.

Fiscalité

Que ce soit en raison de l'indexation partielle (ou de la non-indexation) de leur rente, de la croissance du coût de leur logement ou de l'augmentation de certains produits (notamment alimentaires), même les retraités qui ont un régime de retraite s'appauvrissent d'année en année.

Frais funéraires

Le coût moyen des funérailles au Québec est d'environ 6 800 $, ce qui représente un coût extrêmement élevé pour plusieurs aînés. Or, la prestation de décès accordée en vertu du Régime de rentes du Québec est un montant unique pouvant atteindre un maximum de 2500 $ et est imposable. De plus, elle est versée seulement après que le paiement des frais funéraires ait été effectué

Baisse de prestations après une faillite d'entreprise

Plusieurs faillites d'entreprises ont laissé des milliers de prestataires de régimes de retraite à prestations déterminées aux prises avec une baisse significative de leurs prestations. L'exemple le plus récent de cette situation est celui des retraités du Groupe Capitales Médias (GCM).

Recommandations

- Créer une nouvelle allocation pour les aînés qui n'ont pas un revenu suffisant à la retraite;
- Bonifier le crédit d'impôt pour les frais médicaux et diminuer le seuil d'admissibilité de 3 % à 1,5 % des revenus pour les 65 ans et plus;
- Bonifier la prestation spéciale pour frais funéraires;
- Mettre en place un fonds de garantie des prestations de retraite qui prévoit le versement d'indemnités compensatoires aux retraités, dans l'éventualité de l'insolvabilité du promoteur de leur régime de retraite;
- Que les régimes de retraite soient les créanciers prioritaires en cas de faillite d'une entreprise;
- Suspendre les retraits obligatoires pour les détenteurs de FERR, pour 2022 et 2023.

CONCLUSION

Les organisations œuvrant à la promotion des droits des aînés sont unanimes : il faut dès maintenant changer nos façons de faire.

En soumettant cette présentation, la Coalition pour la dignité des aînés espère que le ministère des Finances constatera à quel point les recommandations formulées peuvent contribuer au changement.

Parallèlement, la transformation de toute la structure de soins, du paradigme actuellement dominant dans la santé, ne se fera pas simplement avec ces mesures.

C'est pourquoi la Coalition poursuivra son travail de sensibilisation, qui culminera le 3 mai prochain avec la tenue d'États généraux sur les conditions de vie des aînés du Québec.

Nous espérons que d'ici là, les gestes significatifs qui peuvent être posés l'auront été et demeurons entièrement disponibles pour participer et collaborer avec le ministère dans cet esprit.

SIGNATAIRES

Lise Lapointe
Présidente de l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ_)

Rose-Mary Thonney
Présidente de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP)

Andrée Lamontagne
Présidente du Regroupement interprofessionnel des intervenants retraités des services de santé (RIIRS)

Pierre Lynch
Président de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

Mireille Beaulac
Présidente de l'Alliance des associations de retraités (AAR)

Laurent Aubin
Président de l'Association québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement retraités (AQDER)

6
président(e)s nationales

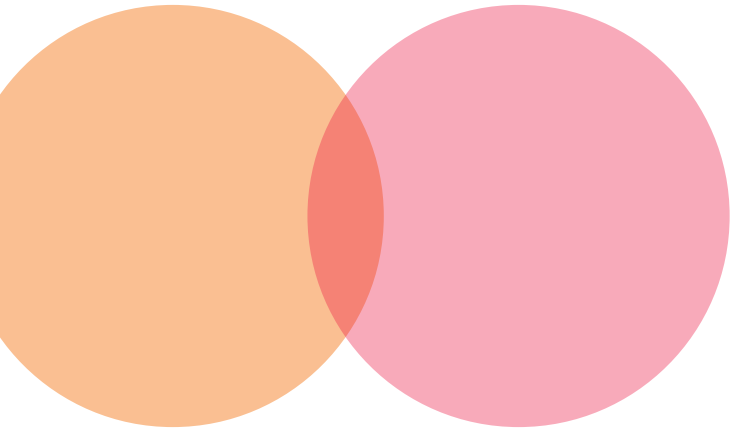
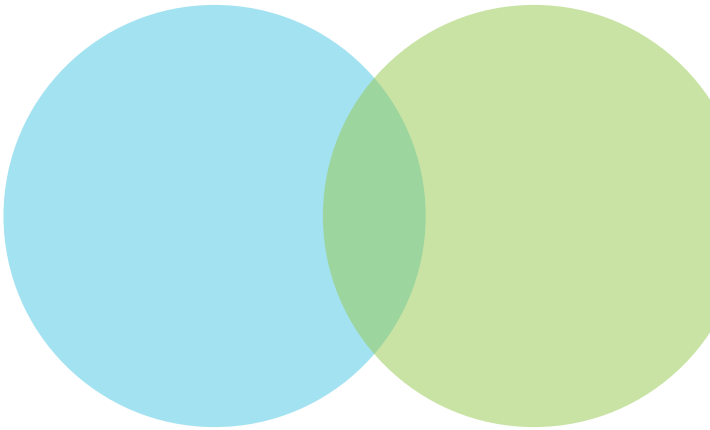
Coalition
pour la dignité
des aînés